

# Projet éducatif des écoles communales de Thimister-Clermont

Faisant siennes les valeurs reprises dans les décrets du 24 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite, la Commune de Thimister-Clermont entend défendre, dans le respect et la tolérance, une école communale ouverte à tous, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen, centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

La Commune de Thimister-Clermont veille à ce que son enseignement soit empreint des principes qui sous-tendent toute mission de service public : la continuité, l'adaptabilité et l'égalité de traitement des usagers. La continuité du service public et l'égalité de traitement impliquent que la Commune de Thimister-Clermont mette tout en œuvre afin de garantir à chaque enfant le droit fondamental à l'instruction et à l'éducation en anticipant les grandes évolutions de notre société.

La Commune de Thimister-Clermont veille également au développement de méthodes pédagogiques et de projets visant à adapter continuellement son enseignement aux évolutions et aux exigences de la société en perpétuelle mutation.

L'enseignement communal de Thimister-Clermont conscient de sa mission et de sa valeur en tant qu'enseignement public, est à la fois, un produit et un producteur de démocratie. Il est un enseignement public, participant à la construction d'une société qui vise la promotion de tous ses membres et s'enrichit des différences ; qui défend la liberté, favorise l'initiative et développe le sens des responsabilités, en toute liberté de conscience, en veillant à la qualité de la vie.

Les écoles communales de Thimister-Clermont souhaitent favoriser le dialogue et le débat, en respectant les opinions de chacun pour permettre à tous de tirer profit de la confrontation en refusant tout endoctrinement, en combattant tout dogmatisme. En ce sens, la volonté des équipes pédagogiques des différentes écoles communales de Thimister-Clermont est de former des personnes tolérantes, respectueuses des particularités et des choix de chacun si ceux-ci respectent l'égalitarisme ; libres, prêtes à confronter les points de vue sans a priori dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle ; ouverte au changement et à la remise en question, capables de créer et d'innover ; dotées de compétences solides et aptes à les actualiser en permanence ; éprises de paix, de générosité, de justice sociale et de dignité humaine.

Le projet éducatif des écoles communales de Thimister-Clermont constitue un projet de politique de l'éducation axée sur cinq grandes thématiques : la citoyenneté responsable, les libertés publiques, le respect des droits de l'enfant, la maîtrise des compétences de base et l'égalité des chances.

## Une citoyenneté responsable

Les écoles communales de Thimister-Clermont, proches du citoyen, sont démocratiques.

Gérées par des responsables élus, elles s'efforcent de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elles encouragent le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer librement dans le respect des règles établies.

Elles sont par excellence le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Respectueuses de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elles sont des écoles de tolérance s'enrichissant de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

L'enseignement communal de Thimister-Clermont adhère aux principes de neutralité définis par le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et plus particulièrement les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

## Les libertés publiques

Les écoles communales de Thimister-Clermont offrent un enseignement public, tolérant et ouvert à tous, sans considération de sexe, d'origine ou de couleur de peau, pas plus qu'entre les philosophies, les religions ou les morales, en garantissant à chacun un respect égal et réciproque. Elles ont l'obligation d'établir un régime qui permet de sauvegarder la neutralité tant de l'enseignement que du cadre dans lequel il est donné.

## Le respect des droits de l'enfant

Les écoles communales, respectueuses des droits de l'enfant, contribuent au développement de sa personne dans sa totalité. Elles visent à son mieux-être affectif, physique et intellectuel.

La gestion dynamique des écoles génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique,...

Le dialogue, le débat d'idées, la collégialité suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

L'erreur sera source de défis, d'ajustements et de dépassements de soi.

Les écoles communales de Thimister-Clermont se veulent des écoles épanouissantes, qui participent à l'action d'éducation globale et permanente, afin de contribuer à l'intégration optimale de chacun.

Les écoles communales de Thimister-Clermont, reconnaissant le rôle premier et irremplaçable des parents dans l'éducation de leurs enfants, entendent les associer directement et activement à sa politique d'enseignement.

## La maîtrise des compétences de base

Les écoles communales s'efforcent à amener les enfants qui leur sont confiés à la maîtrise des compétences pédagogiques de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, visant à les rendre aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

## L'égalité des chances

Les écoles communales, ouvertes à tous, refusent toute sélection sociale ou économique : elles réservent une sollicitude équitable envers tous les enfants qui leurs sont confiés.

La Commune de Thimister-Clermont se donne aussi pour tâche de promouvoir l'égalité des filles et des garçons, des femmes et des hommes.

Les projets d'établissement des écoles communales de Thimister-Clermont s'inscriront dans la politique de l'éducation du réseau qui constitue un cadre de référence et de réflexion. Ils seront élaborés en tenant compte des aspirations et des besoins spécifiques des communautés éducatives locales.

## Nos finalités éducatives

Les écoles communales doivent préparer à la vie, tout en donnant à chacun des chances égales de réussite. Pour y arriver, l'enseignement communal de Thimister-Clermont, défend et développe les valeurs suivantes :

- l'épanouissement personnel

C'est la capacité à répondre aux besoins et aux intérêts de tous les enfants. C'est la préoccupation du développement harmonieux de tous les facteurs qui

interviennent dans la construction de leur personnalité : physiologiques, sociologiques, affectifs, moraux et intellectuels.

- la disponibilité

C'est la disposition à réviser ses cadres de références, à faire preuve d'adaptabilité. C'est donc l'ouverture à la formation permanente et au devenir social et personnel.

- la créativité

C'est, au départ des connaissances et de la formation acquises, la capacité d'inventer des solutions originales et des comportements nouveaux.

- l'« autonomie-solidarité »

C'est la capacité de prendre des décisions après un examen personnel de la situation. L'autonomie s'épanouit en solidarité et la solidarité se traduit en autonomie sans qu'il soit possible d'établir le point de passage de l'une à l'autre.

L'« autonomie-solidarité » se caractérise par une prise de responsabilité, un choix qui conduit à l'engagement.

- l'esprit critique

C'est la capacité de leur permettre de développer leur esprit critique, d'adopter des attitudes à la fois critiques et positives et de les justifier.

C'est faire comprendre aux enfants que, s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs et des responsabilités.

C'est la capacité à garder la curiosité en éveil, la remise en question permanente, le désir de poursuivre sa formation continuée et son adaptabilité au changement.

- le sens social

C'est la capacité d'assumer son rôle de citoyen. Ceci postule le respect et la valorisation de l'autre. C'est participer à la vie de la cité. C'est également préparer la transformation sociale de la vie active.

- la « liberté-responsabilité »

C'est la capacité d'agir en pleine responsabilité dans les situations concrètes en respectant les libertés des autres et en assumant ses choix. C'est aussi la capacité à trouver un équilibre satisfaisant entre les motivations profondes des enfants et la réalité extérieure.

- l'authenticité et l'épanouissement personnel

C'est l'acceptation de soi liée à un développement optimal et équilibré d'un être (dans son corps, son cœur, son esprit), capable de se remettre en question par une auto-évaluation permanente.

- la compétence et l'efficacité

C'est l'acquisition des savoirs solides et étendus mais aussi des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-devenir par tous les enfants afin qu'ils puissent mener une vie personnelle et sociale enrichissante.

C'est l'acquisition et l'intériorisation de connaissances mais surtout leur mobilisation adéquate par l'entraînement aux différentes opérations mentales et le développement des méthodes de travail et de raisonnement, conditions indispensables à la formation permanente.

Le présent projet éducatif implique l'intégration de toutes les catégories de la communauté scolaire. Membres de l'inspection, directions, enseignants, personnel éducatif, administratif, paramédical et technique, parents et élèves forment les maillons indispensables de cette chaîne que constitue avec force notre enseignement où collaboration étroite et dialogue ouvert contribuent à la sagesse de la réflexion, l'épanouissement harmonieux et à la réussite des jeunes en formation.

Le non-respect du présent projet éducatif est considéré comme une non adhésion aux valeurs prônées par celui-ci et constitue une rupture pouvant entraîner l'exclusion définitive ou la non réinscription de l'élève.